



SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14 593 920 855 DE FRANCS C.F.A. - R.C. ABIDJAN N° 003259
01 B.P. 1172 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

Le vendredi 24 avril 2009 à 10 heures
A la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (Plateau)

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.
2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.
3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique. Approbations desdites conventions.
4. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément à la loi et à nos statuts, les documents comptables et les formulaires de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège de la SAPH, Immeuble « SAPH » - rue des Galions - Zone portuaire - Abidjan Côte d'Ivoire et auprès de la SGBCI (Direction de SOGEBOURSE - Avenue Delafosse - Abidjan - Plateau).

Le Conseil d'Administration

REGRE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE TEL. 21 75 75 75 - FAX. 21 75 75 45 / 21 75 75 43 E-mail: regre@nrc.ci

PLANTATIONS : LOUH 23 67 21 75 / 23 67 21 42 - AVROES-GRAN 24 73 04 30 - BONGO 21 30 92 10 - YACOU 24 72 28 55 / 24 72 28 54

Zone portuaire, rue des Galions - R.C.C. 0103111 R - Centre des impôts : DGE - Régime fiscal : Réel Normal - Code impôt : A002 - Bénéficiaire : BICICI cpte R A0000 01941 010307300019 712

CORRESPONDANT : GROUPE SAPH 93,05 TER RUE DU CAPITAINE GUINÉER - 93400 COCUREVOIR - TEL. (33) 01 41 14 28 00 / FAX (33) 01 41 14 10 30